

# **RÈGLEMENT CHAMPIONNAT de HANDBALL LOISIR COMITE NORD**

## **HOMOLOGUE FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL**

### **ARTICLE 1**

#### ORGANISATION

Le championnat de handball loisir nord est organisé par le COMITE NORD HANDBALL. Seul championnat officiel.

Deux formules sont proposées : une « intense » et une « détente ». La différence entre ces 2 formules est le niveau de compétitivité. Mais il reste que les 2 formules permettent de se retrouver sur des valeurs communes tels que le plaisir et la convivialité.

### **ARTICLE 2**

#### PARTICIPATION & ENGAGEMENTS

Le championnat est mixte et ouvert à toutes les équipes loisir du département du Nord. Plusieurs équipes d'un même club peuvent participer tout en s'assurant d'une dénomination distincte entre-elles.

L'organisateur se donne le droit de refuser toute candidature sur justification. La localisation des candidats et le nombre d'inscription peuvent notamment motiver un refus pour assurer un accès équitable et une logistique accommodante à l'ensemble des participants.

Chaque club s'engage à ne faire participer dans ses équipes que ses adhérent(e)s, titulaire d'une licence « loisir » fédérale plus de 16 ans. Les clubs qui engagent plusieurs équipes s'engagent également à respecter une répartition permanente de ses joueurs par équipe pour toutes les rencontres du championnat. Disposition particulière : un joueur identifié gardien de but titulaire d'une licence « compétitive » fédérale plus de 16 ans peuvent jouer. Les arbitres (étant considérés licence « compétitive ») peuvent jouer en loisir si ils ne participent à aucun championnat départemental, régional ou national.

Formule intense : aucune imposition sur le nombre minimum de femmes par équipe. En revanche sur la formule détente un minimum de femme est préconisé et présentes à tout moment sur le terrain.

L'engagement de toute équipe dans le championnat implique son acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

#### DÉROULEMENT & CLASSEMENT

##### PHASE 1

Les équipes sont réparties en poule par situation géographique. Au sein de chaque poule, les équipes disputent un championnat sur des rencontres « aller/retour ».

Les matchs se jouent chez l'équipe qui reçoit selon le calendrier prédéfini par le tirage au sort. Il est attribué :

- 3 points par match gagné
- 2 points pour un match nul
- 1 point par match perdu

Un match perdu par forfait est réputé l'être par 15 buts à 0.

En cas d'égalité de points, le classement des équipes ex-æquo est déterminé par la différence des buts marqués et des buts concédés par chacun d'eux au cours des matches joués pour l'ensemble du championnat. En cas de nouvelle égalité, avantage sera donné au club ayant marqué le plus grand nombre de buts.

##### PHASE 2 (Uniquement pour la poule Intense Sud)

Matches simples en prévoyant que ceux qui ont le moins de points (suite au classement de la première phase) reçoivent.

J1 : 1 vs 2 - 3 vs 4

J2 : 4 vs 1 - 2 vs 3

J3 : 1 vs 3 - 4 vs 2

Les matchs se jouent chez l'équipe qui reçoit selon le calendrier prédéfini par le tirage au sort. Il est attribué :

- 3 points par match gagné
- 2 points pour un match nul
- 1 point par match perdu

Un match perdu par forfait est réputé l'être par 15 buts à 0.

En cas d'égalité de points, le classement des équipes ex-æquo est déterminé par la différence des buts marqués et des buts concédés par chacun d'eux au cours des matches joués pour l'ensemble du championnat. En cas de nouvelle égalité, avantage sera donné au club ayant marqué le plus grand nombre de buts.

## **ARTICLE 4**

### CALENDRIER ET RÉSULTATS

Un calendrier prévoit les semaines durant lesquelles doivent se jouer les matches prédéfinis de la saison. Le choix du jour et de l'heure des matches est laissé aux équipes qui reçoivent. Les jours arrêtés seront enregistrés via GESTHAND au moins 1 semaine avant le début de chaque rencontre.

Dans tous les cas, les équipes feront leurs meilleurs efforts pour trouver des créneaux accommodants pour leurs adversaires, du lundi au vendredi entre 19h et 22h. Les responsables d'équipes peuvent toutefois s'entendre pour reprogrammer un match à leur convenance.

Pour donner droit à une attribution de point, les matches prévus au calendrier doivent être joués avant la fin de chaque phase.

Après chaque rencontre, l'équipe qui reçoit à l'obligation d'envoyer les résultats du match dans les plus brefs délais via GESTHAND et donc de remplir une feuille de match électronique (nom des joueurs et le score uniquement, pas besoin de statistiques buteurs).

## **ARTICLE 5**

### REGLES DU JEU & ARBITRAGE

Le championnat se déroulera suivant les règles d'arbitrage de la FFHB. Pour chaque rencontre, l'équipe qui reçoit doit assurer l'arbitrage avec au moins un arbitre (licence arbitre) ou un dirigeant (joueur) de chaque club. Interdiction de positionner un jeune arbitre.

Le nombre de joueurs par équipe portés sur la feuille de match est limité à 14. Un but inscrit par une femme compte double sauf s'il s'agit d'un tir au but.

La durée de match est d'une heure. Le découpage du temps de jeu est le suivant : 2\*30 minutes.

## **ARTICLE 6**

### FORFAIT

Une équipe est déclarée forfait :

Sur déclaration (auprès de l'organisateur et de l'équipe adverse). Par respect pour l'adversaire, un forfait anticipé doit être déclaré au moins 48 heures avant le début de la rencontre.

En cas de retrait de sa participation au championnat auprès de l'organisateur.

En fin de saison, pour les matches prévus au calendrier qu'elle n'aurait pas honorés.

En cas de retard, à l'heure et à la date fixée de la rencontre, avec un battement de 20 minutes.

En cas de non mise à disposition d'une salle pour recevoir un match prévu dans le calendrier.

En cas d'abandon durant un match.

Dans les 3 derniers cas, il appartiendra à l'équipe lésée de statuer le forfait auprès de l'organisateur. Toutefois, les responsables d'équipes peuvent s'entendre pour reprogrammer le match à leur convenance.

## **ARTICLE 7**

### MEDIATION

Le Comité Nord de Handball intervenant à la demande des équipes, ou à l'initiative d'une seule, pour accompagner la résolution d'un différend apparu dans l'application du règlement ou plus généralement dans l'organisation du championnat. Si les équipes ne sont pas satisfaites par ses propositions de conciliation, son arbitrage sera exécutoire et définitif.